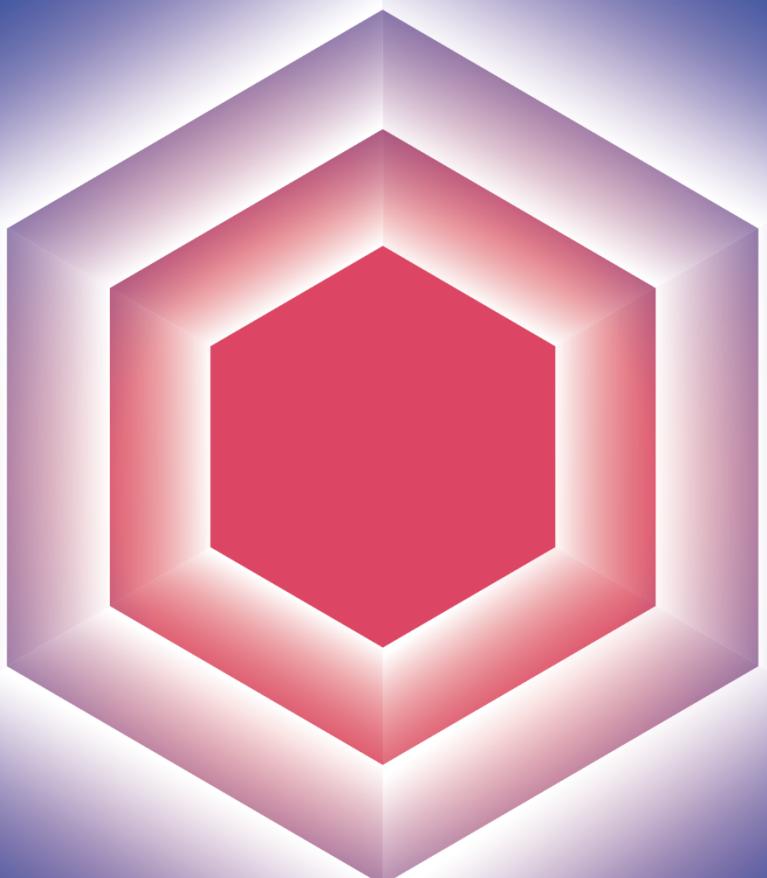


2^E EDITION DU GRAND CONCOURS DES PRATIQUES INNOVANTES SUR LA VALORISATION DES MÉTIERS 2026

NOTE DESCRIPTIVE



Contexte

Le mouvement WorldSkills France, en lien avec les branches professionnelles, le ministère de l'Éducation nationale, le ministère de l'Enseignement supérieur de la recherche et de l'Espace, le ministère du travail et le ministère de l'Agriculture de l'agroalimentaire et de la souveraineté alimentaire, lancent un Grand Concours National des pratiques innovantes sur la valorisation des métiers et de la relation école-entreprise.

Participants

Ce concours est ouvert à tous les enseignants, formateurs, équipes pédagogiques, établissements, réseaux d'établissements des voies académique, professionnelle, technologique, agricole ou générale, centres de formation d'apprentis.

Les 5 équipes finalistes seront invitées à présenter leur innovation, elles seront représentées par 2 membres lors du jury final.

La langue officielle du concours est le français ; il est ouvert à l'ensemble des candidats, sans distinction de nationalité.

Objectifs

Dans le cadre de la valorisation des métiers et de la relation école-entreprise :

- Identifier, donner de la visibilité et diffuser les pratiques transformantes ;
- Contribuer à favoriser la mixité des publics et l'égalité des chances ;
- Prendre en compte les enjeux sociétaux et le développement durable ;
- Ouvrir la communauté WorldSkills aux innovateurs.

Le principe

Vous avez imaginé, mis en œuvre ou simplement testé une action ou un projet ayant conduit à une transformation des pratiques pour répondre aux enjeux de valorisation des métiers dans le cadre de la relation école-entreprise. Elle a contribué à l'amélioration de la formation, de l'orientation, de la mixité dans les métiers, à l'égalité des chances, à la démarche d'intégration des enjeux sociétaux et du développement durable ?

Participez au Grand Concours des pratiques innovantes et entrez dans la communauté WorldSkills. Partagez votre créativité, votre savoir-faire et votre engagement et rencontrez d'autres innovateurs.

Quel niveau scolaire concerné

Les pratiques innovantes proposées peuvent porter sur tous les niveaux : depuis le primaire jusqu'à l'université. Elles doivent juste répondre aux thèmes développés.

Dépôt du dossier

Remplissez le dossier de candidature : [ici](#) et envoyez-le avant le **04 avril 2026**.

Illustrez votre apport, expliquez, faites témoigner...

Ce que remporte l'équipe lauréate

Les 5 finalistes (sélection sur dossier) seront invités à présenter leur projet devant un jury de haut niveau. (frais de déplacement et d'hébergement pris en charge).

L'équipe gagnante partira à Shanghai au sein de la délégation française pour assister à la compétition internationale WorldSkills du 22 au 27 septembre 2026.

Calendrier du concours :

- Dépôt des dossiers jusqu'au **04 avril 2026**.
- Évaluation des dossiers : du **04 avril** au **15 mai 2026**.
- Annonce des 5 dossiers retenus : **18 mai 2026**.
- Réunion des 5 lauréats pour le jury final à Paris : **17 juin 2026**.

Présentation finale à Paris :

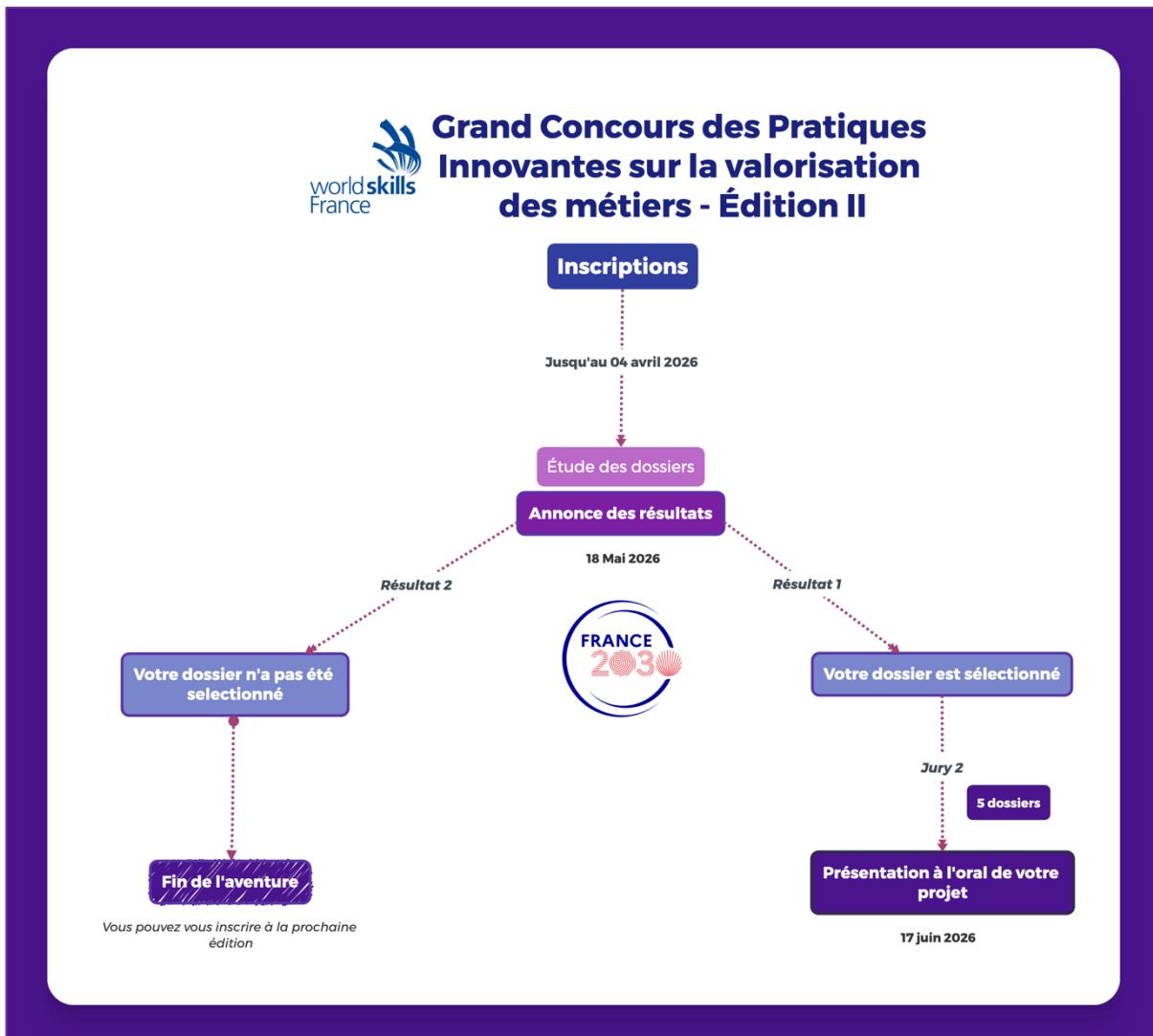
Votre intervention se déroulera en deux étapes distinctes :

- **Un exposé de 10 minutes** durant lequel vous présenterez votre pratique innovante devant le jury.
- **Un échange de 5 minutes** consacré aux questions et réponses.

Au cours de votre présentation, il sera essentiel d'illustrer les thématiques que vous avez retenues lors du dépôt de votre dossier en ligne. Vous devrez les appuyer par des actions concrètes, des résultats mesurables et des données chiffrées permettant de démontrer clairement l'impact et la pertinence de votre démarche.

⇒ Pour toutes vos questions : concours-metiers@worldskills-france.org

⇒ Votre parcours en une image !



Grand concours des pratiques innovantes sur la valorisation des métiers

Règlement de Protection des données (RGPD)

Dans le cadre de l'organisation du concours « Pratiques Innovantes », l'organisateur met en œuvre un traitement de données à caractère personnel conforme au Règlement (UE) 2016/679 (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés modifiée.

1. Responsable du traitement

Direction Interministérielle du Numérique (DINUM)

Adresse : 20 avenue de Ségur - 75 007 Paris

Courrier électronique : contact@demarches-simplifiees.fr

2. Nature des données collectées

Pour permettre l'inscription et la participation au concours, les données suivantes sont collectées :

- Identité : nom, prénom
- Coordonnées : adresse e-mail, numéro de téléphone
- Etablissement d'exercice
- Documents et contenus déposés dans le cadre de la candidature
- Informations nécessaires à l'instruction et à l'évaluation du projet

3. Finalité du traitement

Les données collectées sont traitées uniquement pour :

- gérer les inscriptions et les comptes utilisateurs sur la plateforme du concours ;
- recevoir, stocker et exploiter les documents relatifs aux projets présentés ;
- permettre au jury d'évaluer les candidatures ;
- communiquer avec les participants dans le cadre du concours ;
- assurer le suivi administratif de l'édition.

Aucune donnée ne sera utilisée à d'autres fins que celles strictement nécessaires à l'organisation du concours.

4. Base légale du traitement

Le traitement repose sur :

- le consentement des participants, donné lors de l'inscription et du dépôt du dossier ;
- et, le cas échéant, l'intérêt légitime de l'organisateur pour assurer la gestion administrative de l'événement.

5. Destinataires des données

Les données personnelles sont strictement réservées :

- à l'équipe organisatrice du concours ;
- aux membres du jury pour l'analyse et l'évaluation des projets ;
- aux administrateurs techniques de la plateforme, uniquement pour des opérations de maintenance.

Aucune donnée ne sera communiquée à des tiers non autorisés, ni rendue publique.

6. Durée de conservation

Les données sont conservées :

- pendant toute la durée du concours, puis
- archivées pendant 3 ans à compter de la clôture de l'édition, aux fins de suivi administratif, de gestion des réclamations et de valorisation des projets lauréats.

À l'issue de cette période, elles sont supprimées ou anonymisées.

7. Droits des participants

Conformément au RGPD, chaque participant dispose des droits suivants sur ses données :

- droit d'accès ;
- droit de rectification ;
- droit à l'effacement ;
- droit à la limitation du traitement ;
- droit de retirer son consentement à tout moment (sans effet rétroactif) ;
- droit d'opposition lorsque applicable.

Toute demande d'exercice de droits peut être adressée au responsable du traitement à :

contact@demarches-simplifiees.fr

En cas de difficulté persistante, le participant peut introduire une réclamation auprès de la CNIL.

8. Sécurité et confidentialité

L'organisateur met en œuvre toutes les mesures techniques et organisationnelles nécessaires pour garantir :

- la confidentialité des données ;
- leur intégrité ;
- leur protection contre tout accès non autorisé ou détournement.

Les informations ne sont pas accessibles publiquement et ne peuvent être consultées que par des personnes expressément autorisées.

9. Engagement des participants

Les participants s'engagent à :

- fournir des informations exactes et à jour ;
- ne déposer que des contenus pour lesquels ils détiennent les droits nécessaires ;
- respecter la confidentialité des informations auxquelles ils pourraient avoir accès dans le cadre du concours.

10. Contact

Pour toute question relative à la gestion des données personnelles ou au présent règlement, vous pouvez contacter concours-metiers@worldskills-france.org

